

Commission
politique

Rapport sur les situations politiques dans l'espace francophone

**Rapport de la Commission
politique, présidée par
Christophe-André Frassa (France)**

Visioconférence
29 juin 2021

De janvier à mai 2021

Sommaire

4	Introduction	78	Veille électorale depuis le 1^{er} janvier
6	Regard sur les situations politiques dans l'espace francophone	78	Albanie
8	Sections suspendues	79	Bulgarie
8	8 République arabe syrienne	80	Cap-Vert
12	12 Mali	81	Catalogne
20	Sections mises sous alerte	82	Congo
20	20 Bénin	83	Djibouti
23	23 Cambodge	84	Gabon
25	25 Haïti	84	Kosovo
30	Autres situations politiques	85	Laos
30	30 Arménie	86	Vietnam
33	33 Burkina Faso	88	Calendrier électorale jusqu'en décembre 2021
36	36 Burundi		
39	39 Cameroun		
41	41 République centrafricaine		
48	48 République démocratique du Congo		
53	53 Côte d'Ivoire		
57	57 Guinée		
59	59 Liban		
63	63 Niger		
67	67 Sénégal		
69	69 Tchad		
75	75 Tunisie		

INTRODUCTION

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est un observateur attentif des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone. En ce sens, elle joue un rôle actif en tant que vigie de la démocratie et propose des mesures qui visent à accompagner les États en situation de crise, de sortie de crise et de transition démocratique. En vertu des Mécanismes de vigilance démocratique et de sanctions de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, adoptés par l'Assemblée plénière le 10 juillet 2017 et annexés aux Statuts de l'APF, trois mécanismes adaptés et gradués de vigilance démocratique ont été mis en place par l'APF. Il s'agit des mécanismes de suspension, de mise sous observation et de mise sous alerte.

Suspension

La suspension trouve application en cas de « rupture de la démocratie », de « violations massives des droits de l'Homme » reconnues par la jurisprudence internationale et visées dans les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, voire en cas où l'ordre constitutionnel d'un État est renversé ou que le parlement de cet État, membre de l'APF, est dissous ou privé de ses pouvoirs. En étant suspendue, une section de l'APF ne peut pas occuper des postes de responsabilité, bénéficier d'action de coopération ou participer aux différentes réunions des instances. Lorsque la suspension est levée, une procédure d'accompagnement est automatiquement mise en place pour une période de deux ans et permet à la section concernée d'avoir un accès prioritaire aux actions de coopération.

Mise sous observation

La mise sous observation est appliquée en cas de « crise de la démocratie » ou de « violations graves des droits de l'Homme » telles que reconnues par la jurisprudence internationale et visées dans les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface. La section mise sous observation peut participer, sans droit de vote, aux différentes réunions de l'APF, mais ne peut occuper de postes de responsabilité. Les actions de coopération peuvent être maintenues ou suspendues. Lorsque la mise sous observation est levée, une procédure d'accompagnement peut être mise en place pour une période de deux ans, ce qui permet à la section concernée d'avoir un accès prioritaire aux actions de coopération de l'APF.

Mise sous alerte

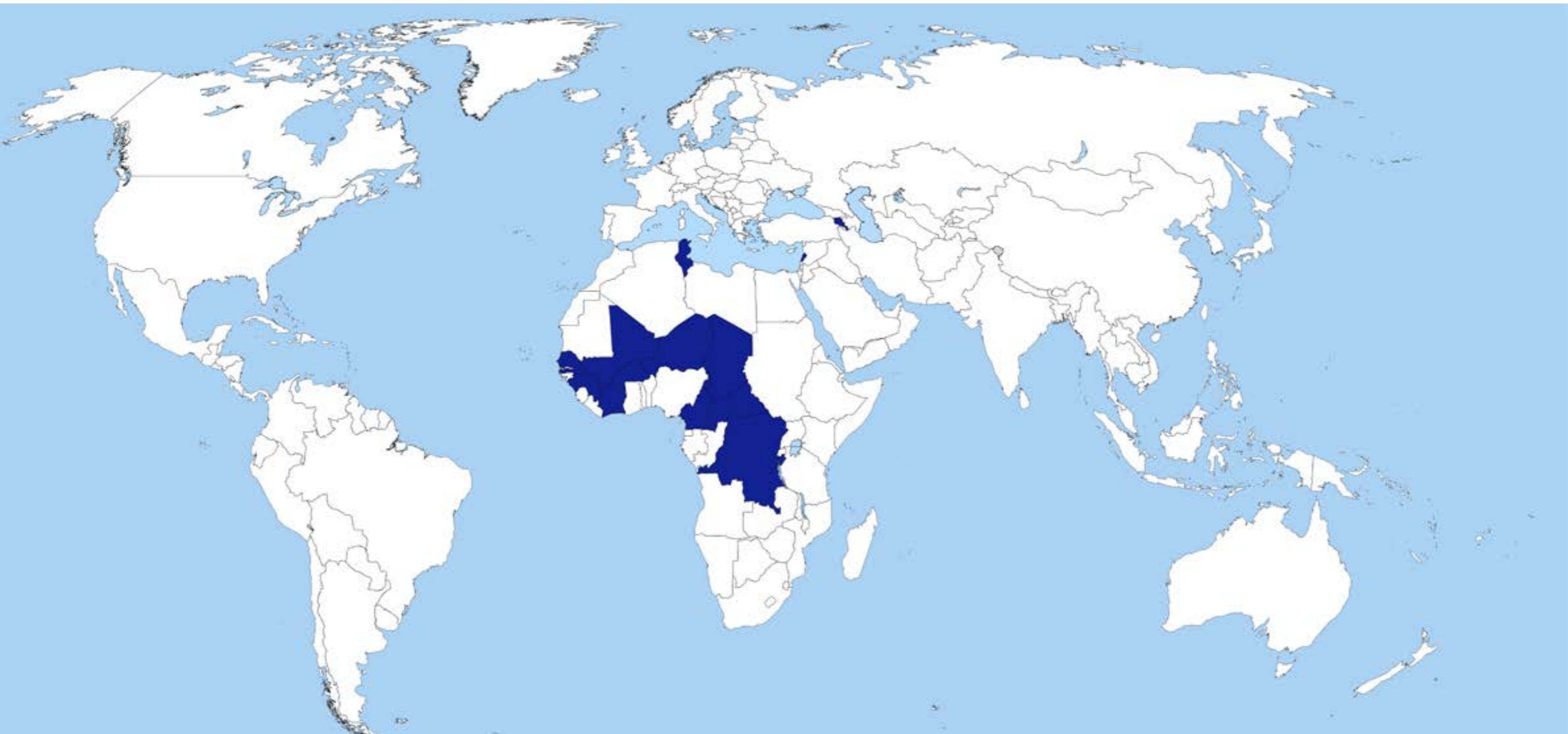
L'alerte est utilisée en cas de risque de crise de la démocratie et/ou de violations de valeurs défendues au sein de l'espace francophone afin d'assurer un suivi attentif de la situation et de proposer à la section concernée, au besoin, des mesures d'accompagnement. La mise sous alerte étant purement préventive, elle ne s'accompagne d'aucune sanction et n'a pas à être ratifiée par l'Assemblée plénière.

Révision des mécanismes de vigilance démocratique

Le Bureau de Dakar de janvier 2020 a demandé à la Commission politique qu'elle intègre, dans son mandat de révision des Statuts de l'APF, une révision des mécanismes de vigilance démocratique dans le but de les rendre plus constructifs et qu'ils intègrent davantage de mesures d'accompagnement. Une clarification de la nomenclature de même qu'une gradation plus précise des mécanismes seront apportées afin de mieux appréhender les situations politiques.

Regard sur les situations politiques dans l'espace francophone

Janvier à mai 2021



1. Sections suspendues

République arabe syrienne



Régime politique
Semi-présidentiel

Président de la République
Bachir Al-Assad (depuis 2000)
Dernière élection législative
19 juillet 2020

Dernière présidentielle
26 mai 2021

La suspension de la section syrienne a été prononcée lors de la 37^e Session de l'APF à Kinshasa (2011), en application de l'article 4.1 des Statuts de l'APF, et a été depuis maintenue au vu des persistance des violations des principes fondamentaux prescrits par les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, ainsi que des violations massives des droits de l'Homme.

Situation politique

Négociations internationales

Le processus de négociations aux Nations unies reste dans l'impasse. Le 9 février 2021, le Conseil de sécurité des Nations unies a échoué à s'entendre sur une déclaration commune sur la Syrie. Lors de cette même réunion, l'émissaire de l'ONU a reconnu l'échec de la réunion tenue à la fin janvier du Comité constitutionnel syrien mis en place en 2019 qui inclut des représentants du régime et de la société civile.

Les 16 et 17 février 2021, s'est tenue à Sotchi la réunion du groupe d'Astana. Ce groupe est composé du gouvernement syrien et de l'opposition, de la Russie, de l'Iran et la Turquie sous la présidence des États-Unis. L'objectif était de s'accorder sur un processus de paix et de rétablissement du dialogue entre les parties. Toutefois, les divergences

entre les pays médiateurs ont nui au bon déroulement de ces négociations.

Élection présidentielle

Le 26 mai, s'est tenue pour la seconde fois depuis le début de la crise en 2011 l'élection présidentielle. Si plus de 51 candidatures ont été enregistrées, la Haute cour constitutionnelle en a validé trois : celle du Président sortant, **Bachar Al-Assad**, qui brigait un quatrième mandat de sept ans; celle de l'ex-ministre et parlementaire, **Abdallah Salloum Abdallah** ; et celle d'un membre de l'opposition qui est accepté par les autorités, **Mahmoud Mareï**. En amont de ce scrutin, plusieurs pays dont la France et les États-Unis ont condamné cette élection et l'ont jugé « ni juste, ni libre ». De plus, les régions autonomes kurdes du nord-est du pays ainsi que la

région du dernier bastion jihadiste et rebelle d'Idlib au Nord-ouest ont décidé d'ignorer cette élection. À l'issue du scrutin, le 27 mai, le Président du Parlement **Hammoud Sabbagha** a proclamé la réélection de Bachar Al-Assad avec 95,11 % des voix. Le taux de participation s'élèverait à 76,64 %.

Situation sécuritaire

10 ans de guerre

L'année 2021 sonne les dix ans de la guerre en Syrie et qui a causé la mort de plus 388 000 personnes selon le dernier bilan publié le 14 mars par l'Observatoire syrien des droits de l'Homme (OSDH). La situation humanitaire sur le terrain reste très préoccupante. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies dénombre 2,9 millions de personnes vivant avec une invalidité

permanente. Les combats demeurent à faible intensité en ce premier semestre 2021 grâce à la tenue du cessez-le-feu dans le Nord du pays.

Au moins 19 soldats progouvernementaux auraient été tués lors d'affrontement les 9 et 10 janvier. Sept milices affiliées au régime qui ont également périls dans la province de Deir-Ezzor alors qu'ils souhaitaient débusquer des jihadistes.

Le 15 janvier, l'OSDH a déploré le redéploiement de factions soutenues par l'Iran le long de la frontière syro-irakienne. Ces milices tendent à perturber la région frontalière et seraient la source d'exactions.

Le Fonds des Nations unies pour l'enfance a quant à lui déploré le décès de plus d'une vingtaine d'enfants au cours du mois de janvier dans le Nord du pays.

Le responsable au sein de l'Administration semi-autonome kurde a annoncé le 3 mars que plus de 30 personnes auraient été tuées depuis le début de l'année 2021 dans le camp d'Al-Hol. Ces décès surviendraient à la suite d'attaques de factions ralliées à l'État islamique qui continuent de sévir dans la région.

Le 19 avril 2021, quatre organisations non gouvernementales : le Centre syrien pour les médias et la liberté d'expression, Syrian Archive, Open society justice initiative et Civil rights defenders ont annoncé porter plainte en Suède contre le régime de Bachar Al-Assad pour crimes de guerre suite à l'usage de gaz de sarin sur la Ghouta orientale, en 2013, et Khan Cheikhoun, en 2017.

Mali



Régime politique
présidentiel

Président de la République
Général Assimi Goïta
(25 mai 2021)

Dernières élections législatives
Mars et avril 2020

Prochaine élections générales
2022

La suspension de facto de la section malienne a été constatée lors de la réunion de la Commission politique du 12 octobre 2020 à la suite à la rupture de l'ordre constitutionnel, du coup d'État perpétré le 18 août et de la dissolution de l'Assemblée nationale.

Situation politique

Mise en œuvre de la Transition

La mise en œuvre du processus de Transitions s'est poursuivie au cours du premier trimestre 2021. Le 18 janvier, le Président de la Transition **Bah N'Daw**, a dissous par décret le Comité national pour le salut du peuple (CNSP), parachevant l'application des décisions de la CEDEAO. Le 22 février, le Conseil national de Transition (CNT) a adopté le Plan d'action gouvernemental présenté par le Premier ministre **Moctar Ouane**, qui repose sur 6 axes : le renforcement de la sécurité ; la promotion de la bonne gouvernance ; la refonte du système éducatif ; la mise en œuvre des réformes politiques et institutionnelles ; l'adoption d'un pacte de stabilité sociale ; et, l'organisation du référendum constitutionnel des élections générales.

Le Président de la Transition a pris un décret le 31 mars portant sur la création d'un « Comité d'orientation stratégique (COS) » chargé d'appuyer le Premier ministre dans la conduite des réformes politiques et institutionnelles. Composé de 50 personnalités issues de la classe politique, de la classe universitaire, de la société civile, des syndicats, du secteur privé et des notabilités religieuses et traditionnelles, le COS a pour mission de définir le périmètre des réformes et formuler des recommandations sur la base des réformes identifiées par le dialogue national inclusif et les journées de concertations nationales.

S'agissant du processus électoral, le ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation a organisé, du 25 au 27 janvier, avec la participation des partis politiques et de la société civile, des ateliers

de relecture de trois textes régissant la vie politique et les élections au Mali. Au titre des principales conclusions, les participants ont recommandé la création d'un organe unique autonome et indépendant, chargé de l'organisation, de la gestion des élections et de la proclamation de leurs résultats, y compris sous la Transition.

Le 15 avril, les autorités maliennes ont précisé le calendrier électoral : Les premiers tours de la présidentielle et des législatives auront lieu le 27 février 2022, et d'éventuels seconds tours respectivement les 13 et 20 mars. Ces scrutins seront précédés le 31 octobre par un référendum qui doit permettre une révision de la Constitution. Des élections régionales et locales sont également prévues le 26 décembre. L'annonce du calendrier de ces élections a fait l'objet de nombreux débats à Bamako,

notamment sur la capacité ou la volonté des autorités de Transition, dominées par les militaires, à les organiser.

Le 8 mars, s'est tenue à Lomé la deuxième réunion du Groupe international de soutien à la transition au Mali (GST-Mali). Le Fonds monétaire international (FMI) a annoncé à cette occasion, le décaissement immédiat de plus de 57 millions de dollars pour soutenir les réformes économiques. Le GST-Mali a insisté sur l'importance de mettre en place un « dispositif organique définitif de gestion des prochaines élections », de finaliser un chronogramme électoral, et de respecter le délai de 18 mois prévu par la Charte de la Transition.

L'APF a déployé, à l'invitation du CNT, une mission de bons offices parlementaires du 19 au 23 avril, conduite par le Vice-Président de l'APF, le député français **Bruno Fuchs**. Au fil de ses

nombreux entretiens – avec le CNT, plusieurs membres du gouvernement, le Président de la Transition, ainsi que les principaux représentants des mouvements politiques, de la société civile et des organisations internationales –, elle a constaté la volonté des différents acteurs de la Transition de mettre en œuvre leurs engagements dans la période impartie de 18 mois et dans un esprit inclusif. Elle a également noté avec satisfaction le souhait des parties prenantes de s'engager pleinement dans le processus de réforme. L'APF, qui a offert son aide au CNT et au gouvernement pour favoriser la réalisation de ces engagements dans un climat apaisé et constructif, a exprimé une attention particulière au respect des échéances électorales, notamment à des élections législatives régulières, sécurisées et transparentes sur tout le territoire, quitte à ce que les élections locales aient lieu après.

Le 14 mai, confronté à une contestation grandissante, le Premier ministre Moctar Ouane a présenté la démission de son gouvernement et a été chargé de former un nouveau cabinet, dans un climat social dégradé. M. Ouane a été immédiatement reconduit dans ses fonctions.

Le 20 mai, le collectif ayant animé en 2020 la contestation qui devait déboucher sur le renversement du pouvoir civil du Président **Ibrahim Boubacar Keïta** a appelé à manifester le 4 juin, dans une nouvelle période d'incertitude politique. Cependant, le principal parti composant le Mouvement du 5-Juin s'est dissocié de cet appel, jetant le doute sur l'ampleur de la manifestation.

Le 24 mai, la présidence de Transition au Mali a annoncé la formation d'un nouveau gouvernement intérimaire de 25 membres, dans lequel des militaires conservent

les portefeuilles-clés : la Défense, la Sécurité et l'Administration territoriale et de la Réconciliation nationale.

Deuxième putsch en 9 mois

Le même jour, mécontents de la composition du nouveau gouvernement intérimaire, les militaires ont arrêté le Président et le Premier ministre au camp militaire de Kati, à quelques kilomètres de Bamako, dans un coup d'État. Une grande partie de la communauté internationale, dont l'APF, a condamné fermement ce coup de force et exigé la libération immédiate et inconditionnelle des dirigeants civils.

Le 26 mai, les militaires ont annoncé la démission du Président du Premier ministre de la Transition qui ont été libérés le 27 mai maison restent assignés à résidence.

Le 28 mai, la Cour constitutionnelle malienne

a déclaré le colonel **Assimi Goïta**, alors vice-Président de la Transition, chef de l'État et président de la Transition.

Dans la foulée de cette annoncée, la CEDEAO ainsi que l'Union africaine ont décidé de suspendre le Mali de leurs organisations, mais sans prendre de sanction à son encontre.

Accords de paix issu du processus d'Alger

Par ailleurs, une réunion du Comité de suivi (CSA) de l'Accord de paix issu du processus d'Alger, s'est tenue, le 11 février, pour la première fois depuis 2015, à Kidal, fief de la Coordination des mouvements de l'Azawad (CMA), signataire de l'Accord. Outre cinq ministres maliens, cette rencontre a réuni une partie importante de la communauté internationale, notamment les cinq membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies, l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union européenne ainsi que

des pays de la région (Niger, Nigéria, Tchad, Burkina Faso, et Mauritanie). Cette réunion avait été précédée par une visite, le 25 janvier, d'une délégation gouvernementale à Kidal.

Le 26 janvier, des communautés peule et dogon du centre du Mali ont signé trois accords de paix, après quatre mois de médiation pour tenter de ramener la stabilité dans cette région particulièrement éprouvée par les violences intercommunautaires et jihadistes.

Situation sécuritaire

MINUSMA

Des attaques terroristes meurtrières ont particulièrement visé les Casques bleus de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et les forces internationales présentes au

Mali au cours de la période. Cinq soldats de l'opération française Barkhane ont ainsi été tués dans deux attaques, menées respectivement le 28 décembre et le 2 janvier, par le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM) contre un convoi dans la zone dite des « trois frontières », et près de Ménaka.

Le 13 janvier, 4 Casques bleus ivoiriens ont été tués dans une attaque terroriste menée sur l'axe Douentza et le 15 janvier, un autre Casque bleu a trouvé la mort suite à l'explosion d'une mine artisanale au passage de son convoi aux environs de Tessalit. Le 10 février, ce sont au moins 28 Casques bleus togolais qui ont été blessés lors d'une attaque contre leur base, près de Douentza. Le 2 avril, quatre Casques bleus tchadiens ont été tués dans une attaque jihadiste dans le nord-est du Mali, tandis que deux soldats maliens périssaient lors d'un assaut contre leur

camp dans le centre du pays. Cette attaque porte à 10 le nombre des Casques bleus tués au Mali depuis le début de l'année. Trois autres ont été grièvement blessés le 25 avril dans des tirs de roquettes contre leur base militaire dans le nord du Mali. Selon les Nations unies, au total, 146 membres de la MINUSMA ont été tués depuis 2013, dont 60 par des engins explosifs.

La Division des droits de l'Homme et de la protection de la MINUSMA a conclu dans un rapport publié le 30 mars que la frappe de la force française Barkhane le 3 janvier près du village de Bounty dans la région de Mopti avait visé un rassemblement « très majoritairement composé de civils ». Selon ce rapport, au moins 22 personnes, dont trois membres terroristes présumés de la Katiba Serma ont été tuées. La MINUSMA a recommandé aux autorités maliennes et françaises de

diligenter « une enquête indépendante, crédible et transparente ». Le ministère français des Armées a contesté la méthodologie et les conclusions du rapport et confirmé que la cible de cette frappe était « un groupe armé terroriste identifié comme tel ».

Forces maliennes

S'agissant des forces nationales maliennes, six soldats maliens ont été tués et 18 blessés le 24 janvier dans le centre du Mali dans deux attaques par des terroristes qui ont été repoussées avec l'aide des forces françaises; dix autres ont été tués le 3 février. Au moins 33 soldats ont été tués le 15 mars dans une attaque terroriste, au Nord-est, près des frontières du Burkina Faso et du Niger. Au moins treize terroristes ont également été tués au cours de cette opération non revendiquée. Par ailleurs, les armées française et malienne ont

éliminé le 26 janvier une centaine de jihadistes lors d'une opération d'envergure menée conjointement dans le centre du Mali.

2. Sections sous alerte

Bénin



Régime politique

présidentiel

Président de la République

Patrice Talon (depuis 2016)

Dernières élections générales

28 avril 2019

Dernière élection présidentielle

11 avril 2021

Préoccupé par la détérioration de la situation politique béninoise en amont et à l'issue des élections législatives du 28 avril 2019, le Bureau de l'APF a mis sous alerte la section béninoise lors de sa réunion du 5 juillet 2019 à Abidjan.

L'APF a dépêché au Bénin les 3 et 4 février 2020 une mission d'information et de contact, conduite par le Président de l'APF, M. **Amadou Soumahoro** (Côte d'Ivoire), et ce, afin de rencontrer les différents acteurs politiques et de pouvoir rendre compte de la situation.

Situation politique

Élection présidentielle et arrestations politiques

La Cour constitutionnelle a validé le 22 février trois candidatures transmises par la Commission électorale autonome (CENA) sur les vingt dossiers déposés dans les délais légaux. Les trois candidatures retenues sont celles des binômes suivants : **Patrice Athanase Guillaume Talon – Mariam Chabi Talata** ; **Corentin Agbéléssessi Kohoué – Iréné Josias Agossa** (Les Démocrates) ; **Alassane Soumanou – Paul Hounkpé** (Force Cauris pour un Bénin émergent).

À la suite de la révision constitutionnelle de 2019 introduisant un système de parrainage (16 parrains parmi les 83 députés et 77 maires), plusieurs candidatures ont été invalidées par la CENA faute de parrainage. Une partie de l'opposition a dénoncé cette révision

constitutionnelle.

En amont du scrutin, le 1^{er} mars, **Sébastien Ajavon**, leader de l'Union sociale libérale (USL), principal opposant au Président Talon a été condamné par contumace à une peine de cinq ans de prison ferme pour « faux, usage de faux et escroquerie ».

L'opposante **Reckya**

Madougou du parti Les Démocrates, dont la candidature a été invalidée, a été interpellée le 3 mars à la fin d'une réunion publique à Porto-Novo. Les chefs d'accusations qui lui sont retenus sont les mêmes que pour deux autres militants de son parti : « association de malfaiteurs et financement de terrorisme ». Le Président a notamment accusé Mme Madougou, ancienne conseillère du Président du Togo, d'être arrivée au Bénin « avec des valises remplies d'argent et le soutien de chef d'État de pays voisins », pour déstabiliser le pays.

Des violences ont éclaté la semaine avant le scrutin dans plusieurs communes du centre du pays et des manifestants ont dressé des barrages sur les routes principales, coupant la circulation du sud vers le nord, pour dénoncer l'absence de l'opposition à ce scrutin. Deux personnes ont été tuées lors de la dispersion des manifestants par l'armée.

Cinq millions d'électeurs étaient attendus le 11 avril pour le scrutin présidentiel. Le jour du vote s'est déroulé dans le calme après une campagne marquée par la violence. Ce climat semble avoir pesé sur la participation lors de l'élection qui a été de 50,17 %.

Patrice Talon a été réélu dès le premier tour en remportant, avec sa colistière, Mariam Chabi Talata, 86 % des suffrages exprimés.

L'OIF a déployé une mission d'information et de contacts à l'occasion du scrutin à laquelle a participé la Présidente de la Commission coopération et développement de l'APF, **Angélique Ngoma**, députée gabonaise.

La CENA a entrepris, le 25 mai, un processus d'évaluation du scrutin afin d'évaluer le déroulement et les acteurs impliqués dans le scrutin pour assurer de prochaines élections paisiblement.

Par ailleurs, le 26 mars est entré en vigueur le retrait du Bénin de la déclaration permettant aux individus et ONG d'accéder directement à la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples.

Cambodge



Régime politique
**monarchie constitutionnelle
élective**

Premier ministre
Hen Sen (depuis 1998)

Dernière élection générale
6 novembre 2018

Situation politique

Droits humains

Le procès des 150 opposants liés au Parti du Salut national du Cambodge a repris le 14 janvier 2021. Le tribunal municipal de Phnom Penh a rendu son jugement et a condamné par coutume le

1er mars les 9 dirigeants de l'opposition en exil à des peines allant de 20 à 25 ans de prison. Sam Rainsy, ancien Président du Parti du Salut national du Cambodge a été condamné à 25 ans de prison.

S'inquiétant de la dissolution du principal parti d'opposition cambodgien à l'approche des élections législatives de juillet 2018, le Bureau de l'APF a mis sous alerte la section cambodgienne lors de sa réunion du 6 juillet 2018 à Québec. L'alerte n'entraîne aucune sanction et n'a donc pas à être ratifiée par l'Assemblée plénière.

Le 2 mars 2021, l'Union européenne a appelé les autorités cambodgiennes à respecter l'État de droit ainsi que le droit à un procès équitable, et à engager un processus de réconciliation nationale par un dialogue véritable et inclusif.

Lors de sa réunion du 26 janvier dernier, la Commission politique a donné un avis favorable à l'envoi d'une mission de bons offices parlementaires au Cambodge pour rendre compte de la situation.

Haïti



Régime politique

présidentiel

Président de la République

Jovenel Moïse

Prochaines élections législatives, sénatoriales et présidentielle

19 septembre 2021

Situation politique

Crise politique et calendrier électoral annoncé

Le pays a connu une recrudescence de la crise institutionnelle, sécuritaire et politique au premier semestre de 2021. De

nombreuses manifestations conduites par des organisations politiques de l'opposition, de la société civile et ecclésiastique protestante ont eu lieu à Port-au-Prince et dans de

Préoccupé par la dégradation du climat social, la crise politique, la défaillance de l'État ainsi que par la caducité du Parlement, le Bureau de l'APF a mis sous alerte la section haïtienne lors de sa réunion du 29 janvier 2020 à Dakar.

nombreuses villes pour dénoncer la recrudescence des enlèvements, contester le maintien au pouvoir du Président **Jovenel Moïse** ainsi que le projet de référendum constitutionnel.

Les contestations ont porté notamment sur la date de fin de mandat du Président. Celui-ci estime que son mandat doit prendre fin le 7 février 2022 et l'opposition quant à elle estime que son mandat se terminait le 7 février 2021. Ce désaccord repose sur le fait que le Président avait été élu lors d'un scrutin annulé pour fraudes, puis réélu un an plus tard.

Initialement prévues en octobre 2019, les élections avaient été reportées sine die en raison de la crise politique majeure. Selon le calendrier électoral présenté le 7 janvier par le Conseil électoral provisoire, les premier et second tours des élections présidentielle

et législatives se tiendront respectivement le 19 septembre et le 21 novembre, tandis que les élections locales se dérouleront le 21 novembre. Le référendum constitutionnel qui devrait avoir lieu le 25 avril 2021 a été quant à lui reporté au 27 juin 2021 au vu des exigences techniques et logistiques qu'il exige.

Le 3 février, les autorités haïtiennes ont rendu public un projet de nouvelle constitution qui renforcerait les pouvoirs du président, actuellement plus contesté que jamais, dans l'espoir de sortir des blocages politiques qui paralysent le pays. Le document, comptant 282 articles, prévoit la suppression du poste de premier ministre au profit de la création d'un vice-Président, élu en même temps que le Président dans un suffrage à un seul tour. Cette disposition a pour but d'éviter la paralysie de l'action gouvernementale

: à chaque changement de cabinet, l'approbation de la politique générale du premier ministre par le pouvoir législatif a toujours été l'objet de longues tractations avec les parlementaires. Le texte prévoit par ailleurs la suppression du Sénat et un redécoupage des circonscriptions électorales pour l'élection des députés. Les Haïtiens vivant à l'étranger seraient représentés dans cette Chambre unique par au moins 5 % des députés.

Le 6 février, la moitié des membres siégeant au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire ont signé et adopté une résolution au nom de l'article 134.2 de la Constitution relatif à la « question de l'échéance du mandat du Président de la République ». Les partis d'opposition et les organisations de la société civile ont nommé **M. Joseph Mécène Jean-Louis** juge à la Cour de cassation comme «

Président provisoire de la transition ». Le lendemain, suite à cette annonce, le Président Moïse a affirmé avoir échappé à une tentative d'assassinat et fait arrêter 23 personnes présumées responsables de « complot contre la sûreté intérieure de l'État ». Celles-ci ont par la suite été libérées. Me Joseph Mécène Jean Louis a, quant à lui, été mis à la retraite.

Le 14 février, plusieurs milliers de personnes ont manifesté dans la capitale pour dénoncer les velléités de nouvelle dictature qu'ont selon eux le pouvoir en place en Haïti et l'appui de la communauté internationale au Président. L'APF dans son communiqué du 17 février a exprimé sa préoccupation et encouragé l'ensemble des partis au dialogue et à la stabilité politique.

Le Conseil de sécurité des Nations unies a réclamé aux autorités haïtiennes que ses préparatifs électoraux

« soient faits en vue d'une élection présidentielle libre, équitable, transparente et crédible en 2021 ». De nouvelles manifestations ont eu lieu le 24 mars pour dénoncer le projet de référendum constitutionnel porté par le Président, mais le gouvernement a réitéré sa volonté d'organiser un référendum constitutionnel. L'Union européenne a annoncé qu'aucun observateur ne sera dépêché ni aucun financement ne sera attribué pour l'appui à l'organisation du référendum, jugeant le processus insuffisamment transparent et démocratique.

Le 14 avril, le gouvernement a présenté sa démission et le Président Moïse a nommé **Claude Joseph**, alors ministre des Affaires étrangères, Premier ministre.

Situation sécuritaire

Sur le plan sécuritaire, la situation s'est fortement dégradée au cours des derniers mois avec un grand nombre de kidnappings à Port-au-Prince, mais également sur les routes de province contrôlées par les gangs armés.

Le 25 février, plus de 200 prisonniers se sont évadés de prison et 25 personnes ont été tuées, dont le directeur de la prison située en banlieue de la capitale. Le 12 mars, quatre policiers haïtiens ont été tués à Port-au-Prince au cours d'une opération menée contre les gangs qui contrôlent plusieurs quartiers pauvres de la ville.

Le 18 mars, le Président a décrété l'état d'urgence pour une durée d'un mois afin de « restaurer l'autorité de l'État » dans des zones contrôlées

par des gangs.

Le 12 avril, sept religieux catholiques, dont cinq Haïtiens et deux Français, ont été enlevés. Ils ont été libérés le 30 avril.

3. Autres situations politiques

Arménie



Régime politique

présidentiel

Président de la République

Armen Sarkissian (depuis 2018)

Dernières élections législatives

9 décembre 2018

Prochaines législatives

20 juin 2021

Situation politique

Élections législatives anticipées

Malgré l'accord de cessez-le-feu dans la région du Haut-Karabakh signé le 9 novembre 2020, la situation demeure tendue.

En décembre, les partis d'opposition ont lancé une campagne de « désobéissance civile » pour demander au Premier ministre **Nikol Pachinian** de démissionner et de mettre en place un gouvernement de transition chargé d'organiser les élections dans un délai d'un an. Face à la contestation, le Premier ministre avait proposé, fin

2020, la tenue d'élections anticipées dans le courant 2021.

Après des entretiens avec le Président de la République et l'opposition, le Premier ministre a annoncé, le 18 mars, que les élections législatives anticipées se tiendraient le 20 juin 2021. Dans le cadre de cet accord destiné à désamorcer la crise politique, le Parlement a approuvé, le 24 mars, la levée de la loi martiale qui avait été introduite fin septembre 2020. Selon la législation, un premier ministre en exercice ne peut être démis de ses fonctions si la loi martiale est en vigueur. Le 28 mars, Nikol Pachinian a annoncé qu'il démissionnera en avril, tout en continuant d'exercer ses fonctions par intérim jusqu'aux élections du 20 juin.

Au mois d'avril 2021, le Président des États-Unis a reconnu officiellement le génocide arménien. Dans

une déclaration solennelle, le Président américain a admis que les massacres et déportations commis pendant la Première Guerre mondiale par les Ottomans contre les populations arméniennes relevaient du génocide.

L'APF a déployé une mission de bons offices parlementaires, conduite par le Chargé de mission de la Région Europe, le député de la Fédération Wallonie-Bruxelles, **Jean-Charles Luperto**, du 9 au 12 mai. Dans son communiqué, l'APF a appelé au strict respect du droit international en particulier à la libération dans les plus brefs délais des prisonniers de guerre détenus par les autorités de l'Azerbaïdjan, à la protection du patrimoine culturel et religieux du Haut-Karabagh et à l'acheminement de l'aide humanitaire à ses habitants. Elle invite à une résolution pacifique du conflit avec l'Azerbaïdjan et à

la poursuite des négociations internationales dans le cadre du groupe de Minsk pour établir les conditions d'une paix durable dans la région.

Situation dans le Haut-Karabakh

S'agissant du Haut-Karabakh, l'accord de cessez-le-feu prévoyait la libération des prisonniers de guerre et civils, ainsi que le retour des corps des personnes décédées pendant la guerre. Malgré les appels de la communauté internationale, cette libération tarde à se concrétiser. Dans une déclaration du 18 mars, le ministère arménien des Affaires étrangères a affirmé que les forces armées azerbaïdjanaises avaient commis, « tout au long de la guerre (...) des atrocités massives, notamment des actes de nettoyage ethnique et des crimes de guerre contre les Arméniens de l'Artsakh (...) ». Les tensions dans la zone restent vives et le 26 mai, l'Azerbaïdjan

a accusé l'Arménie de tirs contre son armée le long de la frontière entre les deux pays.

Burkina Faso



Régime politique
présidentiel

Président de la République
Roch Marc Christian Kaboré
(depuis 2015)

Dernières élections législatives
et présidentielle
22 novembre 2020

Situation politique

Suites de l'élection présidentielle

À la suite de son élection le 22 novembre 2020, le Président **Roch Marc Christian Kaboré** a nommé le 21 janvier, **Christophe Dabiré** au poste de Premier ministre. **Zéphirin Diabré**, leader de l'Union pour le progrès et le changement (UPC), ex-chef de file de l'opposition, arrivé troisième lors de cette élection avec 12,46 % des voix, est entré

au gouvernement en qualité de ministre d'État, chargé de la Réconciliation nationale et de la Cohésion sociale. **Eddie Komboïgo** du Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP), arrivé second à l'élection avec 15,54 % et disposant de 20 députés à l'Assemblée nationale, est devenu le chef de file de l'opposition politique.

Les élections locales initialement prévues en mai 2021 ont été reportées au mois de mai 2022 par le conseil des ministres, prolongeant d'un an le

mandat des élus municipaux et régionaux. Selon le gouvernement, ce report vise à opérer des réformes législatives pour consolider la décentralisation et la démocratie locale. Toutefois, l'opposition a rejeté ce choix et souhaite que le projet de loi soit discuté dans le cadre de concertation.

Dans l'objectif de renouer avec le dialogue entre toutes les parties et le peuple, le conseil des ministres a adopté un décret, le 24 mai, portant sur la création du Conseil national d'orientation et de suivi de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale (CNOS) à but consultatif.

Situation sécuritaire

Violences jihadistes dans le Nord du pays

Le pays est touché, à l'image de ces voisins, par de nombreuses attaques

terroristes et notamment au Nord du pays. Le 28 février, une embuscade menée par des individus aurait causé le décès de huit civils, selon le gouvernement. Le 2 mars, ce sont six civils qui ont perdu la vie à la suite de l'explosion d'une mine artisanale lors du passage d'une ambulance. Les forces armées ont neutralisé plusieurs dizaines de terroristes au cours de ce premier semestre de l'année. Ces ripostes ont été menées le 9 janvier, dans la commune de Koumbri, les 23 et 24 février dans la province de l'Oudalan, le 20 mars à Ourfarcé et à Gorgadji.

Le 27 avril, des attaques meurtrières ont été menées contre des villages de la commune de Seytenga, dans le nord du Burkina Faso, faisant dix-huit de morts et cinq disparus. Le 3 mai, une trentaine de civils ont été tués dans l'attaque d'un village de l'Est du Burkina Faso, l'une des plus meurtrières commises par

des jihadistes présumés dans ce pays depuis 2015, une semaine après l'exécution de trois Européens dans la même région.

Le 11 mai 2021, au moins une vingtaine de jihadistes ont été tués et quatre bases terroristes détruites depuis le lancement le 5 mai d'une opération antijihadiste dans les régions du Nord et du Sahel du Burkina Faso, a annoncé l'armée burkinabè.

Le 12 mai, neuf personnes, dont trois supplétifs civils enrôlés dans la lutte antijihadiste, sont mortes lors d'une attaque dans la commune de Pissila, dans le Nord. Deux soldats ont été tués et deux autres blessés lorsque leur véhicule est passé sur un engin explosif improvisé par la région de l'Est, le 19 mai. La veille, ce sont quinze civils qui ont été tués lors d'une attaque dans un village de la province de l'Oudalan.

Situation humanitaire

Le 10 février, la ministre en charge de l'Action humanitaire a annoncé lors du lancement d'un Plan de réponse humanitaire que 3,5 millions de personnes avaient besoin d'une assistance humanitaire et que plus d'un million était déplacé à l'intérieur du pays.

La situation sécuritaire nuit au bon déroulé des opérations de l'aide humanitaire. Le 20 mai, le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés a échappé, dans la région du Sahel, à une attaque d'hommes armés non identifiés.

Burundi



Régime politique

présidentiel

Président de la République

Evariste Ndayishimiye (depuis 2020)

Dernières élections générales

20 mai 2020

La mise sous observation du Burundi qui était entrée en vigueur lors de la 41e Session de Berne (2015), et ce, en raison de la crise démocratique et des violations graves des droits de l'Homme commises entre 2015 et 2019, a été levée lors de la 46e Session de l'APF (2021).

Situation politique

Libération de prisonniers

Le 26 avril, au moins 1300 prisonniers ont été libérés au Burundi, premier jour de la mise en œuvre d'une

grâce présidentielle visant à désengorger les prisons surpeuplées. Plus de 5000 détenus - soit près de 40 % des prisonniers du pays - sont concernés par cette mesure: 3000 ont été libérés dans l'immédiat, les autres,

dont la peine a été diminuée de moitié, le seront dans les prochaines semaines. Prévues début mars, les libérations avaient été reportées à cause d'erreurs sur les listes des bénéficiaires.

Liberté de la presse

Le 28 janvier, le Président **Évariste Ndayishimiye** a appelé le régulateur national des médias à régler ses différends avec les organes de presse qu'il a sanctionnés, après la crise liée aux élections de 2015. Plusieurs radios indépendantes avaient été violemment fermées par les forces de l'ordre en 2015. Les émissions en kirundi (langue nationale) des radios internationales BBC et VOA avaient aussi été suspendues. Depuis, des dizaines de journalistes burundais ont fui en exil, notamment au Rwanda, d'où ils continuent d'émettre des journaux sur les réseaux sociaux en direction du Burundi.

Le 8 avril, le bureau de l'envoyé spécial de l'ONU au Burundi, que ce pays voulait supprimer au 31 décembre 2020, a finalement fermé ses portes le 31 mai. La présence de l'ONU au Burundi a suscité pendant des années des tensions entre les Nations unies et les autorités burundaises qui contestaient le fait que leur pays soit sous observation du Conseil de sécurité.

Situation sécuritaire

Le 10 mai, au moins douze personnes, dont un officier supérieur de l'armée, ont été tuées et plusieurs blessées dans une embuscade tendue contre des véhicules dans le centre du Burundi. Les 26 et 28 mai, au moins cinq personnes ont été tuées et plusieurs blessées au cours d'une série d'attaques quasi simultanées qui ont visé des sites fréquentés de Bujumbura et de Muramvya.

Situation humanitaire

Selon le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), au 28 février, 300 854 Burundais étaient réfugiés majoritairement dans la sous-région (48,6 % en Tanzanie ; 19,4 % au Rwanda ; 16,6 % en Ouganda ; 15,4 % en République démocratique du Congo). Le retour entamé des réfugiés en 2019 se poursuit.

Cameroun



Régime politique
présidentiel

Président de la République
Paul Biya (depuis 1982)

Dernières élections législatives
9 février 2020

Situation politique

Le 5 février, **Mamadou Mota**, premier vice-Président du parti du principal opposant camerounais **Maurice Kamto**, a été libéré après avoir purgé une peine de 18 mois de prison. M. Mota a été arrêté en juin 2019 lors de manifestations dénonçant le « hold-up électoral » de la présidentielle de 2018, durant laquelle le Président **Paul Biya** avait été réélu face à M. Kamto. Arrêtés dans le cadre

des mêmes manifestations, M. Kamto et plusieurs militants de son parti avaient été libérés en octobre 2019 à la suite d'une mesure de clémence du Président Paul Biya.

Situation sécuritaire

Vellétés sécessionnistes dans les régions anglophones et Boko Haram dans l'Extrême-Nord

Le premier semestre de l'année 2021 a vu le Cameroun

troublé entre le conflit dans les régions sécessionnistes du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ainsi que les actes de terrorisme dans l'Extrême Nord du pays. Ces deux conflits ne cessent de faire des victimes. Le 4 janvier, dans l'Extrême Nord, trois civils membres d'un Comité de vigilance villageois ont été tués par des factions du groupe terroriste Boko Haram. Deux jours plus tard, ce sont 4 militaires et 1 civil qui sont décédés lors d'une explosion d'un engin de passage d'un convoi officiel au Nord-Ouest. Les autorités ont condamné une embuscade tendue par des « terroristes sécessionnistes ». Boko Haram a tué, le 8 janvier, 13 civils, dont 8 enfants, dans le Nord du pays. Le 10 janvier, une attaque survenue dans le Sud-ouest du pays a causé la mort de 8 civils, dont un enfant. Les autorités et les groupes séparatistes se renvoient la responsabilité de ces attaques. L'armée

a été accusée d'être à l'origine de ces décès. Les autorités militaires ont démenti ces accusations le 11 janvier et ont expliqué que le raid susmentionné a permis de « neutraliser des terroristes sécessionnistes qui avaient ouvert le feu sur des militaires ». Le 29 avril dernier, des sécessionnistes ont tué cinq gendarmes après avoir attaqué un poste dans l'ouest du pays. Dans le Nord-Ouest ce sont quatre gendarmes qui ont perdu la vie dans la nuit du 24 au 25 mai à la suite d'une nouvelle attaque des séparatistes.

République centrafricaine



Régime politique
présidentiel

Président de la République
Faustin-Archange Touadéra (depuis 2016)

Dernière élection présidentielle
27 décembre 2020

Dernières élections législatives
27 décembre 2020 et 14 mars 2021

Situation politique

Élections présidentielle et législatives

La Cour constitutionnelle a proclamé le 18 janvier les résultats définitifs de l'élection présidentielle du 27 décembre 2020. Ces résultats ont confirmé la réélection du Président **Faustin Archange Touadéra** avec 53,16 % des voix, contre 21,01 % pour **Anicet Georges**

Dologuélé, candidat de l'Union pour le renouveau centrafricain (URCA) et 7,46 % pour **Martin Ziguélé** du Mouvement de libération du peuple centrafricain (MLPC). En raison de l'insécurité liée à la présence des groupes armés, plusieurs bureaux de vote n'ont pas pu ouvrir le jour du scrutin et plus des deux tiers des électeurs n'ont pu aller voter, portant dès lors le taux de participation nationale à 35,25 %. La Cour constitutionnelle a rejeté

sur les requêtes introduites par 15 partis de l'opposition demandant l'annulation et la reprise totale des élections dénonçant d'innombrables fraudes et une participation extrêmement faible.

Le 1er février, la Cour constitutionnelle a proclamé les résultats définitifs du premier tour des élections législatives. 22 députés ont été élus dès le premier tour sur les 140 sièges à pourvoir, dont 5 pour le Mouvement Cœurs unis (MCU) du Président Touadéra et 17 pour l'opposition, notamment la « Patrie » (3) ; l'URCA (2) ; le Kwa Na Kwa (KNK) de **François Bozizé** (1) ; et le MLPC (1). Toutefois, l'opposition avait introduit 346 requêtes pour contester la validité des scrutins. La Cour a par ailleurs invalidé le vote dans 13 circonscriptions situées dans deux arrondissements de Bangui et dans les zones où il a été constaté que les groupes armés ont empêché

le déroulement du vote.

Le second tour des législatives s'est tenu le 14 mars dans les 47 circonscriptions où aucune majorité absolue n'a été obtenue au premier tour. En outre, la Cour a ordonné la tenue ce même jour des élections partielles dans les circonscriptions où le vote n'a pas eu lieu et dans celles où il a été annulé. Les candidats de l'opposition concernés par ces scrutins avaient préalablement annoncé leur retrait du processus électoral pour contester la réélection du Président Touadéra, mais ont finalement pris la décision de maintenir leur participation. À défaut de se mobiliser massivement, les Centrafricains ont pu voter dans le calme et la sécurité pour le second tour des législatives, deux mois et demi après le premier tour. À l'issue du vote, les organes électoraux ont validé l'élection de 92 députés, dont 25 pour le MCU, 21

indépendants, 7 pour le MLPC, 7 pour le KNK et 5 pour l'URCA.

Dernières partielles des élections législatives en trois étapes, les Centrafricains ont voté le 23 mai dans le calme pour élire leurs 49 derniers députés, dans des circonscriptions où le scrutin n'avait pas pu avoir lieu lors des précédents tours.

Par ailleurs, le 19 février, le Président Touadéra a décidé de révoquer une douzaine de ministres et conseillers issus, pour la plupart, des groupes armés et qui ont rejoint le groupe rebelle la Coalition des patriotes pour le changement (CPC). Fin mars, l'ancien Président François Bozizé a officiellement pris la direction de la CPC, comme coordonnateur général, renonçant par conséquent à la présidence de son parti politique, le KNK.

Le 24 mars, le député de l'opposition Anicet Georges Dologuélé, arrivé deuxième de la présidentielle a été empêché de quitter son pays pour se rendre en France pour des raisons médicales. Après avoir obtenu une autorisation d'absence de l'Assemblée nationale de la République centrafricaine, il s'est vu refuser le droit d'embarquer dans l'avion faute d'avoir pu obtenir une autorisation de sortie du territoire délivrée par le ministère de la Sécurité qui mène actuellement plusieurs enquêtes sur les offensives dirigées par des groupes rebelles en décembre dernier. L'APF a dans un communiqué du 26 mars déploré la situation et revendiqué l'usage de la liberté de circulation d'un parlementaire de l'opposition.

Situation sécuritaire

Offensive des groupes rebelles

La Centrafrique est sous le coup d'une offensive de six des plus puissants groupes armés qui contrôlent deux tiers du territoire depuis le début de la guerre civile en 2013.

Au cours des premières semaines de janvier, les groupes rebelles ont mené plusieurs offensives contre des villes aux alentours de Bangui. La Coalition des patriotes pour le changement (CPC) a lancé le 13 janvier une offensive armée sur Bangui avant d'être repoussée par les Casques bleus, l'Armée centrafricaine, et des forces militaires de pays alliés. Dans une déclaration du 18 janvier, le Président Touadéra a qualifié cette action de tentative de « coup d'État » menée sous l'égide de François Bozizé. Par ailleurs, le Président Touadéra a

souhaité tendre « la main à l'opposition démocratique » et s'est montré disposé à la tenue d'un dialogue politique pour parvenir à une réconciliation nationale et à un consensus autour des questions d'intérêt national. Il a également plaidé en faveur de la levée de l'embargo sur les armes établi par le Conseil de sécurité.

Entre les 15 et 18 janvier, 3 Casques bleus (burundais, gabonais et marocains) ont perdu la vie dans le nord-ouest et au sud du pays. Le 16 janvier, c'est un site religieux du centre du pays qui a été attaqué causant la mort de 14 civils au cours d'une opération de reprise par l'armée de cette ville aux mains de la CPC.

Le 5 février, le Parlement a voté une prolongation de six mois de l'état d'urgence décrété le 21 janvier dans le pays. Au cours du mois de février, l'armée centrafricaine

a pu reprendre le contrôle de plusieurs villes du centre et du nord-ouest du pays avec l'appui de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en Centrafrique (MINUSCA) et des Forces alliées. Le 8 février, la route Bangui-Douala a été rouverte à titre exceptionnelle et temporaire pour des raisons humanitaires par la CPC qui en empêchait l'accès. Cette route est un axe stratégique de ravitaillement de Bangui en produits de première nécessité. Un premier convoi de 14 camions d'aide humanitaire de l'ONU est arrivé à Bangui, après 50 jours d'un blocus de la capitale par des rebelles.

Le 12 mars, le Conseil de sécurité a adopté une résolution permettant l'envoi de 3 690 Casques bleus supplémentaires sur le terrain afin de renforcer les forces de la MINUSCA pour la protection des civils et faciliter l'accès humanitaire.

Le 5 avril, le plus puissant groupe armé de Centrafrique, l'Unité pour la paix en Centrafrique (UPC), s'est engagé à quitter la coalition rebelle. Cette annonce fait écho à l'appel du Secrétaire général des Nations unies qui a exhorté, le 3 février, les autorités centrafricaines à « entamer un véritable dialogue politique inclusif avec l'opposition politique et les groupes armés qui ont renoncé à la violence », dans le respect de l'Accord de Bangui du 6 février 2019.

Implication de la Russie

Le 12 février, le conseiller russe sur les questions de sécurité du Président centrafricain a appelé les rebelles qui ont lancé une offensive contre le régime à livrer leurs chefs à l'armée. La Russie soutient ouvertement depuis 2018 le gouvernement de Touadéra, notamment grâce à un accord bilatéral de défense et à la présence de centaines de paramilitaires.

Le 17 mai, la Russie a livré une cargaison d'armes légères à la Centrafrique après en avoir informé l'ONU qui impose un embargo sur les armes à ce pays déchiré par la guerre civile.

Situation humanitaire

S'agissant des droits de l'Homme, le procès de deux chefs de la milice anti-Balaka, **Alfred Yekatom** et **Patrice-Edouard Ngaïssona**, s'est ouvert le 16 février à la Cour pénale internationale (CPI). Ils sont accusés de crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

Le 24 janvier, la République centrafricaine a remis à la CPI le chef présumé d'une milice, **Mahamat Saïd Abdel Kani**, un commandant présumé de la coalition rebelle à dominante musulmane Séléka, responsable de nombreuses violences dans le pays en 2013. Il est accusé de crimes de guerre et de crimes contre

l'humanité.

Les violences survenues dans le contexte des élections en Centrafrique ont poussé plus de 200 000 personnes à fuir en moins de deux mois, dont un peu plus de la moitié vers les pays voisins. Selon le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR), quelque 92 000 réfugiés sont arrivés en République démocratique du Congo et quelque 13 240 autres ont fui au Cameroun, au Tchad et au Congo depuis le lancement en décembre d'une offensive de groupes armés.

Le 4 mai, les autorités de Bangui ont annoncé l'ouverture d'une enquête sur des exactions présumées, attribuées par l'ONU à des militaires centrafricains et à des supplétifs privés russes qui les épaulent dans le conflit contre des rebelles. Un groupe d'experts des Nations unies ont reçu et continuent de recevoir des rapports faisant état de

graves violations des droits de l'Homme et du droit humanitaire international.

République démocratique du Congo



Régime politique
présidentiel

Président de la République
Félix Tshisekedi (depuis 2019)

Prochaine élection présidentielle
Mars 2023

Dernières élections législatives
30 décembre 2018

Situation politique

Motions de censure et nouvelle majorité parlementaire

Le 1er janvier, faisant suite à la dissolution de la coalition entre Cap pour le changement (CACH) et le Front commun pour le Congo, le Président **Félix Tshisekedi** a nommé le sénateur **Modeste**

Bahati Lukwebo comme « informateur » pour identifier une nouvelle coalition majoritaire pour l'Assemblée nationale. Il a également rencontré et invité plus de 300 députés nationaux à soutenir son initiative pour l'« Union sacrée de la Nation ». Dans le cadre de la reconfiguration de la composition de l'Assemblée nationale et en marge d'une session extraordinaire le 5 janvier pour élire un

nouveau bureau, le Président du Bureau d'âge institué provisoirement, **Christophe Mboso N'Kodia Pwanga**, a saisi la Cour constitutionnelle sur la question de la liberté de positionnement des députés. Le 15 janvier, la Cour a rappelé l'interdiction constitutionnelle de « tout mandat impératif » des députés nationaux au vu de l'article 101 de la Constitution, mettant ainsi fin à une pratique de fait, et reconnaissant aux députés le droit d'adhérer à un groupe parlementaire ou coalition de leur choix au nom de la « liberté absolue d'opinion et de vote » du parlementaire. Candidat unique pour le compte de l'Union sacrée, Christophe Mboso N'Kodia Pwanga, a été élu le 3 février comme Président de l'Assemblée nationale. L'informateur a annoncé le 28 janvier qu'une nouvelle majorité parlementaire de 391 députés sur 500 soutenait désormais le président de la République.

La veille, l'Assemblée nationale a voté une motion de censure visant le Premier ministre **Sylvestre Ilunga Ilunkamba** et son gouvernement pro-Kabila. Il a remis sa démission le 29 janvier et a été remplacé le 15 février par **Jean-Michel Sama Lukonde Kyenfe** qui a entamé dès le 22 février des consultations avec la classe politique, la société civile et les organisations syndicales pour la formation d'un nouveau gouvernement. Le gouvernement, composé de 57 membres, dont 14 femmes, a été très largement investi par l'Assemblée nationale le 26 avril.

Concernant le Sénat, une motion de censure a été déposée le 2 février à l'encontre de son Président, **Alexis Thambwe Mwanba** et de l'ensemble de son bureau, excepté le vice-Président (pro-Tshisekedi). Modeste Bahati Lukwebo a été élu le 2 mars au poste de Président de la Haute Assemblée.

Situation judiciaire

Le 2 janvier, **Roger Lumbala**, ex-chef rebelle du Rassemblement congolais pour la démocratie a été placé en détention provisoire à Paris par l'Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité pour « participation à un groupement formé en vue de la préparation de crimes contre l'humanité » et « complicités de crimes contre l'humanité ». Ce groupe armé est accusé dans plusieurs rapports des Nations unies de viols, d'exécutions sommaires, d'enlèvements, de mutilations et de cannibalisme dans l'Ituri, principalement contre les ethnies Nande et Pygmées.

Faisant suite à l'assassinat du défenseur des droits de l'Homme, **Floribert Chebeya** et la disparition de son chauffeur, le ministre de la Justice a annoncé l'ouverture d'une enquête

contre l'ancien inspecteur général de Police nationale, le général **John Numbi**. Il est soupçonné d'avoir commandité ce meurtre, à la suite des témoignages de deux policiers impliqués dans l'affaire. **Laurent Nsubu Katende**, chef d'une milice liée à l'insurrection armée dans le Kasai-Centre entre 2016 et 2019, a été condamné à une peine de prison à perpétuité par le tribunal militaire de Kanaga. La Cour pénale internationale a quant à elle confirmé en appel la condamnation du **Général Bosco Ntaganda**, ancien chef de guerre de l'Union des patriotes congolais à 30 ans de prison pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité commis en Ituri en 2002-2003.

Le 21 avril, le ministre sortant de l'Enseignement du pays a été arrêté à Brazzaville à la demande de Kinshasa qui l'accuse de détournement de fonds. Il a été condamné à trois ans de prison pour «

blanchiment d'argent » et « transfert illicite de capitaux vers l'étranger », le 30 avril.

Le 15 mai, trente personnes ont été condamnées à mort pour leur participation aux violences contre la police ayant marqué la fin du ramadan à Kinshasa.

Situation sécuritaire

Violences des groupes armés à l'Est et au Nord-Est

Depuis le début de l'année 2021, plus de 270 personnes ont été tuées et 40 000 autres déplacées dans une quinzaine d'attaques attribuées principalement au groupe armé Forces démocratiques alliées (ADF) dans la province de l'Ituri. Le 22 février, l'Ambassadeur italien **Luca Attanasio**, son chauffeur et son garde du corps ont été tués lors d'une attaque qui a visé un convoi du Programme alimentaire mondial dans lequel ils se trouvaient.

Dans la région de Béni, à l'Est de la RDC, ce sont au moins 105 personnes qui ont perdu la vie dans pas moins d'une dizaine d'attaques attribuées à l'ADF depuis le début de l'année.

Par ailleurs, plus de 6000 personnes ont été tuées dans la région de Beni depuis 2013 et plus de 2000 dans la province voisine de l'Ituri en 2020. Dans les régions de Beni, dans la province du Nord-Kivu, et dans celle de l'Ituri voisine, on compte également au moins 3 millions de déplacés et environ 7.500 personnes kidnappées.

Le 16 avril, 21 000 personnes ont été déplacées depuis fin mars dans la région du Kasai en raison des violences qui ont opposé deux communautés rivales, a alerté le Haut-commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR).

Dénonçant « l'inaction de l'ONU » et exprimant la colère face à la recrudescence des massacres de civils, des manifestations ont eu lieu notamment à Goma, le 13 avril. Au cours de ces manifestations, 10 personnes ont été tuées dans des violences.

Le Président, Félix Tshisekedi, a décrété, le 30 avril, « l'état de siège » dans les deux provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri victimes de l'insécurité et de la violence des groupes armés. Le Président a alors pris la décision de remplacer les autorités civiles par des militaires et des policiers dans ces deux provinces.

Côte d'Ivoire



Situation politique

Dialogue politique entre le pouvoir et l'opposition

Suite à l'élection présidentielle du 31 octobre dernier, le pouvoir et l'opposition ont engagé, dans le sillage des initiatives bilatérales d'apaisement entreprises par le Président **Alassane Ouattara** et son opposant, l'ancien Président **Henri Konan Bédié**, chef du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), un dialogue politique en prévision des élections législatives de mars.

Régime politique
présidentiel

Président de la République
Alassane Ouattara (depuis 2011)
Dernière élection présidentielle
31 octobre 2020

Dernières élections législatives
6 mars 2021

Entrepris dès le 21 décembre sous la houlette du Premier ministre **Hamed Bakayoko**, décédé le 10 mars dernier, le dialogue s'est poursuivi de manière inclusive en plusieurs phases.

À l'exception de Génération et Peuples solidaires (GPS) de l'ancien Président de l'Assemblée nationale **Guillaume Soro**, qui a décidé de boycotter les élections législatives, l'opposition dans son ensemble, y compris le PDCI, le Front populaire ivoirien (FPI), la coalition Ensemble pour la démocratie et la souveraineté

(EDS), proche de l'ancien Président **Laurent Gbagbo**, et la société civile, y ont pris part. À l'issue de la troisième phase de dialogue, les parties ont convenu des mesures à prendre pour décrier le climat sociopolitique lesquelles portent entre autres sur : le retour à la Commission électorale indépendante (CEI) des partis politiques membres qui avaient préalablement suspendu leur participation et l'inclusion d'autres partis conformément aux recommandations de la CEDEAO; l'organisation d'élections législatives en mars 2021 ; la levée du mot d'ordre de désobéissance civile; la poursuite et l'ouverture des discussions entre le Président Ouattara, Henri Konan Bédié et Laurent Gbagbo ainsi que la prise de mesures en faveur des personnes poursuivies pour des faits liés à la désobéissance civile de 2020 et à la crise postélectorale de 2010.

Élections législatives

C'est dans ce contexte que les élections législatives se sont tenues le 6 mars pour désigner les 255 députés de l'Assemblée nationale. Pour la première fois depuis dix ans, l'ensemble des principaux acteurs politiques ont participé à ces législatives, alors que l'opposition avait boycotté la présidentielle du 31 octobre 2020, marquée par des violences ayant fait 87 morts et près de 500 blessés. Le Conseil constitutionnel a validé la liste définitive des 3022 candidats, comprenant ceux issus, pour la première fois depuis la fin de la crise postélectorale de 2010 et les élections législatives de 2012, du camp de Laurent Gbagbo et présentés sous la bannière de la coalition EDS et/ou en alliance électorale avec le PDCI dans certaines circonscriptions électorales. La campagne électorale qui a eu lieu du 27 février au 4 mars s'est déroulée de manière apaisée.

L'OIF a déployé pour l'occasion une mission d'information et de contacts du 3 au 10 mars, conduite par la présidente de la Commission de la coopération et du développement de l'APF, la députée gabonaise **Angélique Ngoma**.

Selon les résultats provisoires proclamés le 9 mars par la CEI, le Rassemblement des houpouëtistes pour la démocratie et la paix (RHDP) du Président ivoirien a remporté 137 sièges, la coalition entre le PDCI et les partisans de l'ex-Président Laurent Gbagbo ont obtenu 50 sièges, le PDCI seul 23, et les pro-Gbagbo seuls 8, soit au total 81 sièges. Les autres partis d'opposition se partagent 10 sièges, les indépendants en obtenant 26. La nouvelle Assemblée nationale compte 32 femmes députées, soit 12 %, contre 222 hommes, soit 87,40 %. Le taux de participation s'est élevé à

37,88 %. Le RHDP est passé à 153 députés en ralliant 16 députés indépendants supplémentaires. Il a ainsi renforcé sa majorité absolue au sein de l'Assemblée, mais n'a pas conservé la majorité qualifiée des deux tiers - 170 députés.

Le Conseil constitutionnel a confirmé ces résultats le 25 mars. Il a par ailleurs annulé les résultats pour 4 circonscriptions électorales et a annoncé qu'un nouveau scrutin aura lieu dans ces circonscriptions à une date ultérieure.

À la suite du décès du Premier ministre Bakayoko le 10 mars, le Président Ouattara a nommé le 26 mars **Patrick Jérôme Achi** en qualité de Premier ministre, alors chef du gouvernement par intérim depuis le 8 mars. Le 30 mars, **Amadou Soumahoro** a été réélu Président de l'Assemblée nationale.

Situation judiciaire

CPI : Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé

Le 31 mars, la Cour pénale internationale a confirmé l'acquittement de **Laurent Gbagbo** et de **Charles Blé Goudé** de toutes les charges de « crime contre l'humanité », prononcées en première instance. Elle a déclaré dans son jugement que les preuves étaient « exceptionnellement faibles. ». Le 15 avril, l'ancien chef de guerre de l'ouest de la Côte d'Ivoire, **Amadé Ouérémi**, a été condamné à la prison à perpétuité par la Cour d'assises d'Abidjan pour des « crimes contre l'humanité » commis dans la ville de Duékoué en 2011. Le retour de Laurent Gbagbo en Côte d'Ivoire est prévu le 17 juin.

Guillaume Soro

Trois accusés au procès de **Guillaume Soro** pour un complot présumé contre le

pouvoir ont reconnu que des armes étaient entreposées au siège de son parti, lors de la troisième journée d'audience à Abidjan, le 27 mai.

Situation sécuritaire

Dans un communiqué du 29 mars, le chef d'État-Major général des armées a indiqué que deux attaques terroristes ont visé, dans la nuit du 28 au 29 mars, deux positions de l'Armée à Kafolo et à Kolobougo, à la frontière avec le Burkina Faso, faisant 3 morts et 5 blessés parmi les soldats et les gendarmes. Trois terroristes ont également été tués et 4 autres interpellés par les militaires.

Un camp militaire a été attaqué dans la nuit du 21 avril à Abidjan. Cette attaque a été menée par des hommes armés non identifiés faisant trois morts et un blessé parmi les assaillants et un soldat blessé, selon des sources sécuritaires ivoiriennes.

Guinée



Régime politique
présidentiel

Président de la République
Alpha Condé (depuis 2010)

Dernières élections législatives
22 mars 2020

Dernière élection présidentielle
18 octobre 2020

Situation politique

Le Président **Alpha Condé** a reconduit, le 15 janvier 2021, **Ibrahima Kassory Fofana** au poste de Premier ministre.

Arrestations d'opposants politiques

Le 13 et le 28 janvier, trois opposants au troisième mandat du Président Condé, membres du Front national pour la Défense de la Constitution (FNDC),

en détention depuis quatre mois, accusés d'avoir appelé à l'insurrection pour empêcher sa réélection en octobre, ont été condamnés à un an de prison ferme pour « incitation à la révolte », « atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation » et « xénophobie ».

Le 8 février, un activiste guinéo-canadien a été condamné à 5 ans de prison pour ses messages diffusés sur les réseaux sociaux, jugés xénophobes et injurieux par

les autorités. À la suite de ces accusations, le ministre de la Justice a assuré, le 19 mars, que les détenus sont traités dans le respect de leurs droits fondamentaux.

Le 2 février, Amnesty international a demandé au gouvernement guinéen d'enquêter sur la mort en détention d'au moins 4 personnes dont trois militants ou partisans de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG), parti de l'opposant **Cellou Dalein Diallo**.

Le 8 mai, le gouvernement a annoncé que près de 60 personnes seraient jugées en lien avec les contestations et les troubles qui ont accompagné l'élection présidentielle et le référendum constitutionnel.

Le 19 mai 2021, un tribunal de Conakry a condamné un influent journaliste guinéen à une amende équivalant à 420 euros pour offense au Président Alpha Condé et

ordonné sa mise en liberté après presque trois mois de prison.

Liban



Régime politique
présidentiel

Président de la République
Michel Aoun (depuis 2016)

Dernières élections législatives
6 mai 2018

Prochaines élections législatives et présidentielle
Mai 2022

Situation politique

Blocage sur la formation d'un gouvernement

La formation d'un nouveau gouvernement autour du Premier ministre **Saad Hariri**, désigné le 22 octobre 2020, est bloquée en raison de divergences au sein de la classe politique libanaise et particulièrement avec le président de la République **Michel Aoun**. Ces divergences portent notamment sur la

nature technique ou politique du nouveau gouvernement, le nombre de portefeuilles ministériels et l'attribution de certains d'entre eux comme la Justice et l'Intérieur. Par conséquent, sans gouvernement pouvant prendre de fortes décisions, la situation politique stagne et la situation de crise s'amplifie. Le 18 mars, le Premier ministre a réitéré la nécessité d'accélérer la formation d'un gouvernement pour stopper l'effondrement économique et relancer les

négociations avec le Fonds monétaire international (FMI), après plus de sept mois de blocage. Le Premier ministre et le Président s'accusent mutuellement d'être responsable de la paralysie actuelle. Le 23 avril, le Secrétaire général de l'ONU a exhorté les dirigeants libanais à former sans nouveau délai un gouvernement.

Le Secrétaire général parlementaire de l'APF, **Jacques Krabal**, s'est rendu au Liban dans le cadre d'une mission conduite par la Secrétaire générale de la Francophonie, du 22 au 24 mars. Il a ensuite entrepris une mission de bons offices parlementaires jusqu'au 26 mars. Les débats ont porté sur les différentes dimensions de la crise, politique, économique, financière, sociale et de gouvernance, les pistes possibles de réforme et l'idée d'une conférence parlementaire organisée

avec l'APF pour renforcer le dialogue entre les parties et esquisser des solutions.

Une coalition de groupes issus de la société civile libanaise a appelé le 13 avril à la formation d'un bloc politique et électoral élargi face aux partis au pouvoir accusés de corruption, lors des législatives prévues en 2022. Cette coalition est lancée par 16 groupes, dont le Bloc national, Beyrouth Madinati et Mentechrin qui visent à rassembler un grand nombre de forces issues du mouvement de contestation de l'automne 2019 pour préparer les élections de mai 2022.

Le chef de la diplomatie européenne a déploré, le 10 mai, l'impasse politique au Liban et a annoncé que l'Union européenne imposerait des sanctions individuelles contre les dirigeants politiques jugés responsables du blocage.

Accroissement de la crise socio-économique

Cette crise politique se double d'une crise socio-économique accentuée par les mesures liées à la crise sanitaire depuis plus d'un an. La livre libanaise est en chute libre, l'inflation a explosé, la pauvreté aussi, des dizaines de milliers de personnes ont été licenciées ou ont subi des baisses de salaire.

La livre libanaise a perdu près de 90 % de sa valeur. Si le taux officiel reste de 1507 livres pour un dollar, au marché noir il avoisine les 15 000 livres pour un dollar. 55 % des plus de quatre millions de Libanais vivent sous le seuil de pauvreté avec moins de 3,84 dollars par jour, tandis que la part de la population vivant dans l'extrême pauvreté est montée à 23 % selon l'ONU.

Fin 2020, l'inflation annuelle atteignait 145,8 %, selon des statistiques officielles. Le prix d'un panier alimentaire,

contenant notamment du riz, du boulgour, des pâtes et de l'huile, a pratiquement triplé depuis octobre 2019 (PAM). Le tarif du pain au kilo a presque doublé depuis mai 2020.

Le 28 janvier, un juge libanais a ordonné l'ouverture d'une enquête sur le gouverneur de la Banque centrale accusé d'avoir mal géré un mécanisme visant à réduire la flambée des prix des produits alimentaires.

Le 9 mai, il a été annoncé que les Libanais dont les comptes bancaires en devises étrangères sont gelés depuis l'automne 2019 pourraient avoir accès à leurs fonds de manière limitée dès fin juin en vertu d'un plan élaboré par la Banque du Liban, mais sous réserve de l'adoption d'une loi.

Situation sécuritaire

Manifestations et violences

Le climat sécuritaire s'est également dégradé. Plusieurs villes et régions du pays ont connu des manifestations et des blocages de route visant à dénoncer les conditions de vie et l'absence de réponses gouvernementales. Les 26 et 27 janvier à Tripoli, 2 manifestants ont été tués et 246 autres blessés, lors d'un assaut lancé contre des bâtiments publics et de heurts avec les forces de sécurité. Un Libanais s'est immolé par le feu à Beyrouth, le 6 janvier, tout comme un réfugié syrien à Taalabaya (Bekaa), le 7 janvier. Le 4 février, l'intellectuel chiite **Lokman Slim** a été retrouvé mort, tué par balles, dans la région d'Al-Adoussiyeh, dans le sud du pays.

Au début du mois de mars, des manifestants ont bloqué pendant quelques jours des routes à travers le Liban avec

des pneus et des bennes à ordures en feu, au lendemain d'une forte mobilisation dénonçant les conditions de vie difficile. Le 20 mars, c'est une centaine de mères de famille qui ont défilé dans la capitale pour crier leur désarroi et leur colère contre la classe dirigeante.

Niger



Régime politique
semi-présidentiel

Président de la République
Mohamed Bazoum
(depuis 2021)

Dernière élection présidentielle
27 décembre 2020
et 21 février 2021

Dernières élections législatives
27 décembre 2020

Situation politique

Élection présidentielle

La Cour constitutionnelle a proclamé le 20 janvier les résultats du premier tour de l'élection présidentielle qui s'est déroulée le 27 décembre 2020. Elle a confirmé la qualification de **Mohamed Bazoum** du Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme (PNDS-Tarayya) et de **Mahamane Ousmane**

du Renouveau démocratique et républicain (RDR-Tchanji) pour le second tour, avec respectivement 39,30 % et 16,98 % des voix. Les candidats **Seyni Oumarou** et **Albadé Abouba**, arrivés 3e et 4e avec respectivement 8,95 % et 7,07 % des voix, se sont ralliés en faveur de **Mohamed Bazoum**. Malgré l'insécurité liée à la présence des jihadistes, 69 % des électeurs ont voté lors du premier tour.

La Francophonie a déployé pour l'occasion une mission d'information et de contacts à laquelle la Présidente de l'Assemblée nationale du **Togo Yawa Tségan** a pris part.

L'opposition s'est engagée à participer à la Commission électorale nationale indépendante (CENI) qu'elle avait délaissée depuis 2017. Ainsi, cinq représentants de la coalition d'opposition Cap 20-21 ont été nommés le 11 janvier par décret présidentiel à la CENI.

Le second tour s'est tenu le 21 février. Les résultats provisoires ont été proclamés par la CENI le 23 février portant vainqueur à 55,75 % des voix Mohamed Bazoum contre 44,25 % de voix pour Mahamane Ousmane. Celui-ci et l'opposition ont aussitôt contesté ces résultats, ce qui a donné lieu à des manifestations, principalement à Niamey, et à des violences qui ont occasionné deux morts selon

le ministère de l'Intérieur, et plus de 600 interpellations. Le jour du scrutin, 6 agents de la CENI et leur conducteur ont été tués par l'explosion d'une mine sur le passage de leur convoi dans la région de Tillabéri.

Le 24 février, des échauffourées ont éclaté où l'opposition a revendiqué sa victoire à la présidentielle. Mahamane Ousmane a exigé la libération de tous les détenus interpellés lors des violences qui ont suivi la proclamation des résultats.

Le 21 mars, la Cour constitutionnelle a confirmé la victoire de Mohamed Bazoum et un taux de participation de 62,91 %.

Le 3 avril, le Président a nommé **Ouhoumoudou Mahamadou**, ex-directeur de cabinet du Président sortant **Mahamadou Issoufou**, au poste de Premier ministre lequel a formé sa nouvelle équipe gouvernementale

de 32 ministres où le parti au pouvoir conserve les portefeuilles clés.

Résultats des élections législatives

Selon les résultats des élections législatives qui se sont déroulées le 27 décembre dernier, le parti présidentiel, le PNDS-Tarayya, a remporté 80 sièges (48,19 % des voix); le parti Luminana en a décroché 19 sièges (11,45 % des voix); le MSND-Nassara a obtenu 13 sièges (7,83 % des voix) ex-aequo avec le Jamhuriya. Cinq autres partis se répartissent les 26 sièges restants sur les 166 qui composent l'Assemblée. L'Assemblée nationale a tenu sa première session le 22 mars et a élu **Seyni Oumarou**, arrivé troisième lors du premier tour de l'élection, comme Président de l'Assemblée nationale.

Situation sécuritaire

Attaques jihadistes dans la région de Tillabéri (ouest)

Sur le plan sécuritaire, le Niger a subi plusieurs attaques terroristes depuis le début de l'année. Une centaine de civils ont ainsi été tués, suite à des attaques armées perpétrées en janvier contre les villages de Tchoma Bangou et Zaroumadereye, dans la région de Tillabéri. Au moins 232 personnes, dont 33 soldats ont également perdu la vie ainsi que plusieurs blessés, lors d'attaques armées perpétrées les 15 et 21 mars contre des civils dans cette même région et celle de Tahoua.

À la veille de l'investiture du Président le 2 avril, une tentative de coup d'État a eu lieu à Niamey dans la nuit du 30 au 31 mars. Une enquête a été ouverte et les auteurs présumés de cette opération, dont un capitaine de l'armée, ont été arrêtés.

Le 18 avril, au moins dix-neuf personnes ont été tuées au Niger, au cours d'une attaque contre un village dans la région de Tillabéri. Le 5 mai, au moins quinze soldats nigériens ont été tués et quatre autres blessés lors d'une attaque terroriste dans la même région, portant à 31 le nombre de militaires morts en quatre jours dans des attaques.

La crainte d'un nouveau foyer jihadiste dans le sud-ouest du pays avec un accroissement du banditisme à la frontière nigérienne est bien présente, et ce notamment depuis le 29 avril où des factions de Boko Haram et de l'État islamique en Afrique de l'Ouest ont été repérées. Le 17 mai, les Nations unies et les autorités locales ont constaté que plus de 10 000 personnes ont fui leurs villages en deux jours en raison des attaques terroristes.

Sénégal



Régime politique
semi-présidentiel

Président de la République
Macky Sall

Dernière élection présidentielle
2019

Situation politique

Manifestations contre l'arrestation d'un député

Des manifestations ont éclaté à Dakar et dans différentes villes du pays à la suite de l'arrestation suivie d'une garde à vue, le 3 mars, du député et chef du parti politique de l'opposition, « Patriotes du Sénégal pour le travail, l'éthique et la fraternité » (PASTEF). **Ousmane Sonko** qui est accusé de viol. Ces heurts violents ont fait entre 5 et 13 morts.

Le 4 mars, les autorités sénégalaises ont suspendu deux télévisions estimant qu'elles attisaient les violences. Le Mouvement de défense et de la démocratie qui regroupe des opposants au Président **Macky Sall**, dont le parti de Ousmane Sonko, a appelé à descendre massivement dans les rues pour s'opposer au gouvernement. Pour calmer ces heurts, le gouvernement a annoncé le 7 mars 2021 suspendre pour une semaine l'école dans l'ensemble du pays.

Le 8 mars, le Président s'est adressé à la nation et a appelé au « dialogue » et à la « concertation ». Soulignant qu'il est important de laisser la justice « suivre son cours », il a également annoncé plusieurs mesures sociales notamment en faveur des jeunes éprouvés par les effets de la crise de la Covid-19. Le député Sonko a été libéré et placé sous contrôle judiciaire le même jour. Certains activistes et membres de l'opposition qui avaient été arrêtés les 22 et 23 février dans le cadre de cette affaire et inculpés pour « organisation d'un mouvement insurrectionnel, provocation à la commission de crimes et délits et association de malfaiteurs » ont également été remis en liberté provisoire le 24 mars. Le 8 avril, le gouvernement a annoncé la création d'une enquête indépendante à la suite des violentes manifestations de début mars.

Report des élections locales

Le 24 mars, le conseil des ministres a adopté le projet de loi portant sur le report des élections territoriales et la prorogation du mandat des conseillers départementaux et municipaux. Le gouvernement a jugé que ces élections ne pouvaient pas se tenir avant la fin d'un dialogue national. Initialement prévues avant la fin du mois de mars 2021, il s'agit du troisième report du scrutin qui devait initialement se tenir en mars 2019.

Tchad



Régime politique

Conseil militaire de Transition

Président de la République

Mahamat Idriss Déby
(depuis 2021)

Dernière élection présidentielle

11 avril 2021

Situation politique

Élection présidentielle

Le processus de préparation de l'élection présidentielle s'est poursuivi jusqu'au 11 avril 2021. Le dépôt officiel des candidatures pour l'élection s'est déroulé du 13 au 26 février. La Cour suprême a validé 10 candidatures sur les 17 déposées dont celle du Président sortant le Maréchal **Idriss Déby Itno** qui a été préalablement investi le 6 février par

son parti, le Mouvement patriote du salut (MPS). Entre autres motifs de rejet de certaines candidatures, la Cour a mentionné l'absence de conformité des pièces présentées, dont l'acte de naissance pour les candidats de l'opposition, **Yaya Dillo Djerou et Succès Masra**.

Plusieurs autres candidats dont **Saleh Kebzabo**, principal opposant, et celui de l'Alliance Victoire, **Me Théophile Bebzoune Bongoro**, ont fait le choix de se retirer de l'élection sous le

motif d'une « militarisation évidente du climat politique » et ont appelé au boycott de l'élection, après deux tentatives d'arrestation du candidat **Yaya Dillo Djerou** qui avait annoncé son intention d'empêcher pacifiquement le déroulement de l'élection.

Le Maréchal Idriss Déby Itno a rencontré le 16 mars l'opposant **Succès Masra**, leader du mouvement « Les Transformateurs », qui lui a proposé de surseoir à l'élection présidentielle et d'organiser un dialogue avec tous les acteurs. Ce dernier a vu sa candidature rejetée, car trop jeune pour se présenter.

Au Tchad, 7,3 millions d'électeurs étaient appelés aux urnes le 11 avril pour départager dix candidats parmi lesquels le Président Déby Itno qui brigue un nouveau mandat de six ans. Un scrutin qui s'est passé dans le calme, mais qui a été marqué par des irrégularités selon les observateurs

électoraux qui ont suivi le scrutin, mais qui ne sont pas de nature à le discréditer.

Selon les résultats provisoires annoncés le 19 avril par la Commission électorale nationale indépendante, le Président Idriss Deby Itno a été réélu dès le premier tour avec 79,32 % des voix.

Décès du président et coup d'État

Au lendemain de l'annonce des résultats, le fils du Président, le général **Mahamat Idriss Déby**, a annoncé le décès du Maréchal Itno, mortellement blessé lors d'affrontement avec des rebelles alors qu'il était au front avec l'armée tchadienne. Dans la foulée de cette annonce, un Conseil militaire de transition (CMT) de quinze généraux a pris le pouvoir, avec à sa tête Mahamat Idriss Déby, et a dissout le gouvernement et l'Assemblée nationale. Du côté de l'opposition, des représentants des principaux

partis ont dénoncé un coup d'État.

Dans son communiqué du 22 avril, l'APF a appelé à l'organisation d'élections présidentielle et législatives dans les meilleurs délais.

Le 26 avril, **Albert Phimi Padacké**, dernier Premier ministre d'Idriss Déby Itno avant la suppression du poste, en mai 2018, lors de la réforme constitutionnelle, a été nommé chef du gouvernement de transition. Des manifestations ont éclaté le 27 avril à N'Djamena contre le CMT et ont été violemment réprimées par les forces de l'ordre causant la mort d'au moins cinq personnes. Plus de 700 personnes ont été arrêtées dans les quartiers contestataires de la capitale tchadienne. Le Secrétaire général des Nations unies a exhorté les autorités tchadiennes à ne pas s'emparer de la force contre les manifestants.

Le 2 mai, le CMT a nommé un gouvernement de transition et a annoncé la levée du couvre-feu. Mahamat Idriss Déby a nommé par décret 40 ministres et secrétaires d'État, avec la création d'un nouveau ministère de la Réconciliation nationale.

Des violences ont éclaté le 8 mai en plusieurs points de Ndjamenas causant plusieurs blessés, alors que la coalition citoyenne Wakit Tama avait prévu des rassemblements, finalement tolérés « in extremis » contre des autorités de transition jugées illégitimes.

À l'issue d'un conseil des ministres extraordinaire, le gouvernement tchadien de transition a annoncé le 12 mai avoir adopté un programme politique qui a été soumis le 14 mai à l'ancienne Assemblée nationale dissoute dans l'attente de la mise en place d'un parlement provisoire. Le programme prévoit notamment la tenue

d'élections en octobre 2022.

L'Union africaine (UA) a exigé le 20 mai que la junte achève en 18 mois, à compter du 20 avril 2021, un processus de transition démocratique débouchant sur des élections libres, justes et crédibles. L'UA a insisté sur le respect de ce délai en affirmant catégoriquement qu'aucune forme d'extension de la période de transition prolongeant la restauration de l'ordre constitutionnel ne saurait être acceptable. Elle demande donc au gouvernement d'Albert Pahimi Padacké de lui présenter rapidement un programme de transition détaillé et une feuille de route vers des élections véritablement démocratiques dans ce délai. L'UA exige aussi un partage du pouvoir avec le gouvernement civil, ou encore que les membres de la junte au pouvoir ne se présentent pas aux élections. Principale mission assignée au gouvernement

: organiser dans les trois mois qui viennent et sous les auspices du Premier ministre de transition, un dialogue national inclusif et transparent. Il devra réunir toutes les forces vives du Tchad sans oublier les groupes rebelles qui sont prêts à renoncer définitivement à la violence.

Une partie de la société civile a décidé de mettre la junte militaire sous surveillance. À travers l'Observatoire de la transition, une trentaine d'associations de la société civile s'engagent à ausculter au quotidien l'action du CMT.

Le 28 mai, le général Mahamat Idriss Déby a décidé de confier la désignation des membres du Conseil national de transition (CNT) à un comité présidé par son vice-Président le général **Djimadoum Tiraina**. Le CNT devrait être installé d'ici un mois.

Situation sécuritaire

Le 1^{er} et 2 janvier, des affrontements sont survenus dans la province de Salamat entre des agriculteurs et des éleveurs. Ces tensions récurrentes ont également entraîné la mort de 35 personnes.

Réunis à N'Djamena le 15 février 2021, les chefs d'État du G5 Sahel ont décidé de renforcer la présence militaire dans la zone des « trois frontières » et en particulier au Tchad par l'envoi de 1200 soldats supplémentaires

Opérations militaires contre le FACT

Un premier affrontement a eu lieu le 17 avril, entre les forces loyalistes et les rebelles du Front pour l'alternance et la concorde au Tchad (FACT). Les combats se sont déroulés dans la province du Kanem, à plus de 300 km de la capitale N'Djamena. Le mouvement rebelle armé est

entré en territoire tchadien en provenance de Libye, le 11 avril, avec pour objectif de chasser le Président Idriss Déby du pouvoir.

Dans les jours qui ont suivi, les combats ont fait rage entre les forces nationales tchadiennes et les rebelles du FACT. Dans ce contexte, plusieurs partis d'oppositions et des organisations de la société civile ont signé un appel au cessez-le-feu et demandé au Président l'ouverture d'un dialogue national inclusif.

Dans le cadre de la lutte antiterroriste, l'armée tchadienne a revendiqué, le 19 avril, avoir tué 300 combattants et déferé 246 combattants au parquet de N'Djamena.

Le 11 avril 2021, jour de la présidentielle, des forces rebelles ont mené une offensive dans les régions du Kanem et du Tibesti, en direction de la capitale. Au lendemain de ces combats,

le porte-parole de l'armée annonçait que le Président tchadien était mort des suites de blessures au combat. Le 25 avril, les militaires au pouvoir au Tchad ont annoncé leur refus de négocier avec les rebelles qui ont lancé il y a deux semaines une offensive contre la capitale et s'étaient dit, la veille, ouverts à un cessez-le-feu. Les rebelles du FACT ont été arrêtés dans leur avancée par l'armée tchadienne, appuyée dans les airs par l'armée française. 300 rebelles auraient été tués dans les combats, selon l'armée tchadienne. Aucun bilan du côté de l'armée tchadienne n'a été rendu public, mais plusieurs dizaines de soldats tchadiens auraient été tués. Le 10 mai, l'armée tchadienne a annoncé la fin des opérations militaires contre les rebelles du FACT.

Le Tchad a accusé, le 31 mai, l'armée de la République centrafricaine d'avoir tué 6 de ses soldats, dont 5

exécutés, dans l'attaque d'un poste frontalier à frontière tchadienne. Les autorités tchadiennes ont estimé qu'il s'agissait d'un « crime de guerre » et souhaitent que ces attaques ne restent pas impunies.

Tunisie



Régime politique
semi-présidentiel

Président de la République
Kaïs Saïed (depuis 2019)

Dernières élections présidentielle et législatives
Septembre et octobre 2019

Situation politique

Arrestations massives de manifestants

Des troubles ont éclaté dans plusieurs villes du pays au lendemain du dixième anniversaire de la chute de l'ancien Président, **Zine El Abidine Ben Ali**, le 14 janvier 2011. Le 18 janvier, le ministère de l'Intérieur a affirmé que plus de 600 personnes avaient été arrêtées en raison d'entraves aux mouvements des forces de sécurité après une troisième nuit d'émeutes

dans de nombreuses villes de Tunisie.

Le 20 janvier, des Tunisiens ont manifesté pour réclamer la libération de centaines de protestataires arrêtés lors de troubles nocturnes, et protester contre la classe politique, accusée d'inaction face à la crise sociale exacerbée par la pandémie. Plusieurs centaines de jeunes Tunisiens sont descendus le 30 janvier dans les rues de la capitale tunisienne pour protester contre la répression policière et pour réclamer la libération des manifestants arrêtés les jours précédents.

Le 6 février, ce sont environ 2000 manifestants qui se sont rassemblés pour dénoncer une politique sécuritaire répressive.

Constitution, une procédure qui n'a pas été respectée selon le Président.

Crise gouvernementale

Le 26 janvier l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) a approuvé, lors d'un vote de confiance, le remaniement ministériel opéré le 16 janvier par le Premier ministre **Hichem Mechichi**. Le Président Kais Saied a refusé d'organiser la prestation de serment des onze nouveaux ministres nommés par le Premier ministre, évoquant des soupçons de corruption qui pèsent sur certains ministres. Il a aussi fustigé la procédure employée qu'il juge inconstitutionnelle. Rien dans les textes n'oblige le gouvernement à obtenir l'approbation du Parlement pour un remaniement. En revanche il doit être accompagné d'une délibération du conseil des ministres, comme le stipule la

5. Veille électorale depuis le 1^{er} janvier

Albanie

Elections législatives

Les élections législatives albanaises ont eu lieu le 25 avril pour élire les 140 députés. Quelque 3,6 millions d'Albanais ont été appelés à voter, mais le taux de participation n'a été que de 48 %.

Le Premier ministre **Edi Rama** du Parti socialiste d'Albanie a remporté les élections pour une troisième fois consécutive. Il a obtenu la majorité absolue des sièges en remportant 74 députés (48,34 % des voix). Le Parti démocrate de **Lulzim Basha** obtient 59 sièges (39,43 % des voix). Le Mouvement socialiste pour l'intégration et le Parti social-démocrate obtiennent respectivement 4 (6,81 % des voix) et 3 sièges (2,25 % des voix).

Le Parti démocrate a cependant dénoncé des irrégularités et a fait savoir qu'il s'était adressé à la Commission électorale centrale en raison du nombre trop élevé de bulletins non valides.

Bulgarie

Elections législatives

Le 4 avril, se sont tenues les élections législatives afin de renouveler les 240 députés de l'Assemblée nationale. Ces élections législatives anticipées font suite à d'importantes manifestations antigouvernementales au cours de l'été 2020. À l'issue du scrutin, la coalition de Citoyens pour le développement européen de la Bulgarie et de l'Union des forces démocratiques (GERB-SDS) a remporté 23,78 % des voix avec 75 sièges à l'Assemblée nationale. Le parti « Il y a un tel peuple » (ITN) remporte 51 sièges et le Parti socialiste bulgare (BSP) obtient 43 députés. Le Mouvement des droits et des libertés se positionne en quatrième place avec 30 sièges suivis de la Bulgarie démocratique avec 27 députés élus. Enfin, Debou ! Mafia dehors ! remporte 14 députés. Le 15 avril a lieu la première session au Parlement qui élit à la Présidence **Iva Miteva** du parti ITP.

Le GERB, le parti de centre droit du Premier ministre, est sorti en tête des élections législatives organisées le mois dernier, mais il a perdu des sièges au Parlement alors que l'opinion publique est de plus en plus critique face à la corruption des élites politiques. **Boyko Borissov**, vainqueur sans

majorité absolue, a mandaté sans succès le nouveau parti populaire anti-élite «Il y a un tel peuple» pour former une coalition. Il a également tenté de se rapprocher du parti socialiste, troisième plus important du Parlement, sans succès là aussi. Le 5 mai, le Président **Roumen Radev** qui a ouvertement critiqué l'incapacité du Premier ministre Boïko Borissov à agir contre la corruption, a été contraint de nommer un gouvernement intérimaire et de déclencher une nouvelle élection anticipée le 11 juillet prochain, après l'échec d'une troisième et dernière tentative de former un gouvernement.

Cap-Vert

Elections législatives

Le 18 avril, ont eu lieu les élections législatives dans le but d'élire les 72 députés de l'Assemblée nationale. Avec un taux de participation s'élevant à 57,43 %, le Mouvement pour la démocratie (MPD) a remporté les élections avec 50,02 % des voix, soit 38 sièges. **Ulisses Correia e Silva**, dirigeant du MPD, est maintenu comme Premier ministre. Le Parti africain pour l'indépendance du Cap-Vert (PAICV) de **Janira Hopffer Almada** a obtenu 30 sièges, soit 39,55 % des suffrages et reste le principal parti d'opposition. L'Union capverdienne indépendante et démocratique (UCID) a

remporté 4 sièges. Ces élections marquent une certaine stabilité démocratique pour le pays.

Catalogne

Elections législatives

Les Catalans ont voté le 14 février pour élire leur Parlement régional. En janvier, la possibilité d'un report de ces élections avait été émise en raison de la crise sanitaire. Le Parti des socialistes de Catalogne et la Gauche républicaine de Catalogne (ERC) ont remporté 33 sièges chacun ; Ensemble pour la Catalogne (JuntsxCat) obtient 32 sièges ; Vox remporte 11 sièges ; En Comu Podem conquiert 8 sièges ; le parti Candidature d'unité populaire se voit attribuer 9 sièges ; Ciudadans acquiert 6 sièges et le Parti populaire obtient quant à lui 3 sièges. Ces résultats permettent aux différents partis indépendantistes d'obtenir une majorité au Parlement avec 74 sièges au total. **Laura Borrás** a été élue Présidente du Parlement le 26 mars.

Une coalition de ces partis indépendantistes a conduit à l'élection le 21 mai de **Pèrre Aragonés** comme Président de la Généralité de Catalogne (ERC). Après d'après négociations ERC (gauche indépendantiste) et JuntsxCat (centre droit indépendantiste), se

sont mis d'accord sur la composition de leur gouvernement de coalition.

Malgré une présidence bicéphale masculine, ce gouvernement est également marqué par la majorité féminine qui le compose. Avec huit femmes contre six hommes, ce nouvel exécutif symbolise un tournant. La question de l'autodétermination conditionnera la relation entre les deux formations du gouvernement.

Congo

Election présidentielle

L'élection présidentielle a eu lieu le 21 mars. 2 600 000 électeurs étaient appelés aux urnes pour choisir le Président de la République parmi 7 candidats en lice. Plusieurs missions internationales d'observation électorale ont été déployées dans le pays.

Selon les résultats de la Commission électorale, le Président sortant **Denis Sassou Nguesso**, qui est au pouvoir depuis 36 ans, a été réélu dès le premier tour avec 88,57 % des voix, contre 7,84 % pour **Guy-Brice Parfait Kolélas**, candidat de l'Union des démocrates humanistes-YUKI décédé le 22 mars des suites de la Covid-19. Le taux de participation est établi à 67,55%. Le candidat **Mathias Dzon** (1,90%) et son parti, l'Alliance pour la République et la démocratie (ARD),

ont déposé des recours demandant à la Cour constitutionnelle d'annuler l'élection pour « irrégularités ».

Le 6 avril, la Cour a rejeté les recours de l'opposition et a annoncé la réélection de Denis Sassou Nguesso pour un quatrième mandat. Le 12 mai, il a nommé **Anatole Colinet**, alors ministre de l'Enseignement dans le gouvernement sortant, Premier ministre. Le 16 mai, le Président a formé son gouvernement composé de 36 membres, dont huit femmes et son fils à titre de ministre de la Coopération internationale et de la Promotion du partenariat public-privé.

Djibouti

Election présidentielle

À l'issue du scrutin présidentiel qui s'est déroulé le 9 avril, le Président sortant, **Ismail Omar Guelleh**, de l'Union pour la majorité présidentielle, au pouvoir depuis 1999, a été réélu pour un quatrième mandat dès le premier tour. Il a obtenu 97,44 % des suffrages. Face à lui, s'opposait **Zakaria Ismael Farah**, du Mouvement pour le développement et l'équilibre de la nation djiboutienne, a obtenu 2,56 % des voix. Le reste de l'opposition n'a pas présenté de candidat au motif que les conditions de transparence du scrutin n'étaient pas réunies.

Gabon

Elections sénatoriales

Les 30 janvier et 6 février, ont eu lieu les premier et deuxième tours des élections sénatoriales. Ne disposant pas d'élus locaux, à la suite de leur boycott des élections locales de 2018, les partis de l'opposition n'ont pu prendre part à ces scrutins. Selon le Centre gabonais des élections (CGE), le Parti démocratique gabonais du Président **Ali Bongo Ondimba** a remporté 46 des 52 sièges. Conformément à la Constitution révisée le 29 décembre 2020, 52 sénateurs de la chambre sont élus, tandis que le tiers restant est nommé par le Président de la République.

Kosovo

Elections législatives

À l'issue des élections législatives anticipées du 14 février, la Commission électorale centrale a attribué la victoire au parti Vetëvendosje, mouvement de gauche souverainiste avec 50,28 % des suffrages (58 sièges). Le Parti démocratique du Kosovo a remporté 17 % des suffrages (19 sièges) et La Ligue démocratique du Kosovo a obtenu 12,73 % (15 sièges) des suffrages. L'alliance pour l'avenir du Kosovo et la Liste serbe pour le Kosovo ont respectueusement obtenu 7,12% (8 sièges) et 5,09% (10 sièges) des suffrages. Ce

scrutin est le cinquième vote anticipé depuis la proclamation de l'indépendance du Kosovo en 2008. Le 22 mars 2021, les 120 députés de la nouvelle législature ont élu **Glauk Konjufca**, du parti Vetëvendosje, comme Président de l'Assemblée nationale.

M. Albin Kurti a constitué un gouvernement et a obtenu la confiance du Parlement le 22 mars. Il s'est dit prêt à poursuivre des discussions avec Belgrade, menées sous l'égide de l'Union européenne, en vue de la normalisation des relations entre le Kosovo et la Serbie

Laos

Elections législatives

Les élections législatives laotiennes se sont déroulées le 21 février au même moment que les élections provinciales. Avec un taux de participation de 98,02 %, le Parti révolutionnaire populaire lao (PRPL) a obtenu 158 sièges sur les 164 à pourvoir. Des candidats dits « indépendants » ont obtenu 6 sièges. Le 22 mars, **Xaysomphone Phomvihane** du Parti révolutionnaire populaire lao a été élu Président de l'Assemblée nationale. Le même jour, l'Assemblée nationale a élu **Thongloun Sisoulith**, Secrétaire général du comité central du PRPL, en qualité de Président du Laos et **Phankham Viphavanh**, membre PRPL, a été élu premier ministre.

Vietnam

Elections législatives

Les 69 millions de Vietnamiens ont été appelés aux urnes le 23 mai afin d'élire la nouvelle législature de l'Assemblée nationale. Selon les sources gouvernementales, le taux de participation s'élèverait à 99,6 %. 499 députés ont été élus. Le pourcentage de femmes députées à l'Assemblée nationale est 30,26% (le plus élevé depuis 1976); de jeunes députés de moins de 40 ans est 9,42% ; de députés issus des ethnies minoritaires est 17,84%. Pour la première fois, le pourcentage de députés à plein temps s'élève à 38,6 % du nombre total de députés à l'Assemblée nationale. La première session plénière de la nouvelle législature est prévue le 20 juillet 2021.

6. Calendrier électoral jusqu'en décembre 2021

Juin

20

Législatives
en Arménie

27

Référendum
constitution
en Haïti

Octobre

17

Présidentielle
au Cap-Vert

date à
confirmer

Législatives
au Maroc

21

Référendum
constitutionnel
au Mali

Juillet

11

Législatives
en Moldavie

11

Législatives
en Bulgarie

Novembre

21

Elections
générales en
Haïti (2e tour)

Septembre

19

Elections
générales en
Haïti (1er tour)

date à
confirmer

Sénatoriales
partielles en
France

